

# LA VICTIMATION RÉPÉTÉE : LES LOIS D'AIRAIN EN PRATIQUE

Antony Pemberton (Pays-Bas)

Traduction : Jean-Luc Domenech (Inavem)

Juillet 2003

## Introduction

Quelques victimes subissent la majorité des infractions. Elles sont désignées comme victimes répétées. Le concept de victimation répétée peut être utile pour identifier les personnes et les biens subissant le risque le plus significatif de victimation. L'introduction de ce concept dans l'action des services de police conduit à des résultats positifs dans la prévention et les enquêtes sur les actes criminels. Ce savoir n'est pas nouveau. Hindelang, Gottfredson et Garofalo ont décrit le phénomène de victimation répétée dès 1978. Il semble être également applicable universellement. Les premiers résultats ont été confirmés dans plus de 200 ouvrages et articles issus de la recherche, recouvrant un large éventail d'infractions et de pays <sup>1</sup>. Des "Lois d'Airain" de portée universelle semblent être en jeu dans la victimation répétée. Je décrirai ces Lois d'Airain ci-après. Le concept de victimation répétée ouvre de nouvelles perspectives aux intervenants de l'aide aux victimes. La seconde partie de ce document s'intéressera au rôle éventuel des services d'aide aux victimes dans la lutte contre la victimation répétée.

## Les Lois d'Airain de la victimation répétée

Partant d'une analyse de la littérature spécialisée <sup>2</sup>, les 10 "Lois d'Airain" suivantes s'appliquent :

1. Un faible nombre de victimes subissent la plupart des infractions.
2. La victimation est la meilleure prédiction de victimation.
3. La probabilité de victimation répétée est proportionnelle au nombre des victimations.
4. La probabilité de victimation répétée est supérieure dans l'immédiat d'une victimation.
5. Toutes les infractions sont concernées : les atteintes à la personne et aux biens.
6. L'intérêt d'un dépôt de plainte diminue avec la répétition de la victimation.
7. La confiance accordée aux forces de police décline avec la répétition des victimations.
8. Le sentiment d'insécurité augmente avec la répétition des victimations.
9. La probabilité de troubles psychologiques augmente avec la répétition de la victimation.
10. La prévention issue du concept de victimation répétée réduit efficacement la délinquance.

De nombreuses statistiques illustrant ces Lois d'Airain sont compilées en annexe 1 et 2. Le lecteur qui souhaite compléter son information pourra se référer pour une première approche à l'ouvrage *Repeat Victimization*, de Graham Farrell et Ken Pease, publié en 2001 à New York, Criminal Justice Press.

## Le rôle de l'aide aux victimes

Les associations peuvent intervenir à six niveaux différents, de mon point de vue, pour prévenir la victimation répétée. Je serai néanmoins très intéressé d'entendre d'autres suggestions en cette matière.

### Information

1. **Le recueil d'information.** De nombreuses recherches ont été déjà menées, mais de nombreux pays n'ont pas encore intégré leurs résultats à leurs politiques de prévention de la délinquance, le Royaume-Uni et les Etats-Unis faisant figure d'exception. Les associations d'aide aux victimes pourraient aussi jouer un rôle dans la traduction des recherches étrangères en termes de propositions d'actions nationales.
2. **La diffusion d'information.** Les résultats de la recherche influencent aussi d'autres organisations au sein du système de justice criminelle. Leur connaissance est utile aux forces de police et aux services judiciaires. Ils peuvent et devraient être inscrits à l'ordre du jour de leurs actions de prévention de la délinquance. Cette option devrait être sérieusement considéré sans se limiter néanmoins à seulement reconnaître les résultats de la recherche. Aux Pays-Bas par exemple, le ministère de la Justice a financé des recherches qui sont venues confirmer les lois d'airain de la victimation répétée dans le contexte néerlandais <sup>3</sup>. La traduction de ce savoir en actions n'a néanmoins pas suivi automatiquement. Plutôt le contraire : les projets annoncés pour traiter de la victimation répétée n'ont jamais vu le jour et le plan de sécurité nationale n'a pas repris ce thème en 2002. Un autre exemple de la difficulté d'obtenir un soutien

politique a été illustré par Gloria Laycock dans son allocution d'ouverture à la conférence annuelle 2003 du Forum Européen <sup>4</sup>. Elle a essayé de convaincre le ministre de l'Intérieur des avantages d'une politique de prévention fondée sur la victimation répétée. La réponse de ce dernier a été de dire que "victimation répétée" contenait trop de syllabes !

#### *Recensement et prise de contact*

3. **Le recensement.** Pour aider les victimes de manière adéquate, nous devons d'abord repérer les victimes répétées. Le système d'enregistrement de l'organisation néerlandaise ne le permet pas encore. Je suspecte que cela doit être aussi le cas dans d'autres pays. Le problème peut être aisément résolu d'un point de vue technique. Nous pourrions ajouter une question traitant du sujet ou bien mettre en œuvre une solution automatisée. Cet enregistrement n'est pas seulement important pour l'aide aux victimes. L'expérience britannique montre que des difficultés pratiques forment le premier écueil à cette mise en œuvre. Les références relatives aux victimes incomplètes ou insuffisantes au niveau des fichiers des services de police sont l'une d'entre elles. Si le nom et l'adresse d'une victime sont enregistrés de manière différente dans différents rapports de police, il est difficile d'identifier les victimes répétées. Ceci veut dire aussi que les services de police sous-estiment le problème de la victimation répétée.
4. **La prise de contact.** Dans la mesure où les victimes répétées contactent moins fréquemment la police, il est aussitôt peu probable qu'elles soient orientées vers les associations d'aide aux victimes <sup>5</sup>. Les associations ne contactent ainsi jamais une proportion importante des victimes, parmi celles qui auraient le plus besoin d'une aide. La question est de savoir s'il est possible et réalisable pour l'aide aux victimes de mettre en œuvre un mode d'entrée en relation complémentaire avec ces victimes.

#### *Soutien individuel*

5. **Le soutien émotionnel des victimes répétées.** La tendance au développement de troubles psychologiques, plus fréquente en cas de victimation répétée, rend d'autant plus nécessaire ce soutien. Le modèle de soutien en oeuvre au sein du réseau d'aide aux victimes néerlandais s'adresse aux victimes d'un traumatisme de type I, c'est-à-dire aux victimes d'un choc unique et inattendu. Il n'est pas toujours adapté aux victimes répétées. Une orientation est souvent nécessaire, mais pas toujours possible du fait du manque de capacité d'accueil des structures concernées. Pour prévenir correctement les difficultés psychologiques (SPTS), F.W. Winkel et ses collaborateurs ont établi une check-list du risque traumatique. Il s'agit d'un court questionnaire qui peut être utilisé auprès des personnes victimes et peut aider en conséquence dans le choix d'un mode de soutien. Des méthodes de soutien plus directives devraient être utilisées pour les groupes à haut risque. Winkel et Vrij suggèrent trois possibilités d'interventions directives <sup>6</sup>. Les deux premières sont des méthodes thérapeutiques préventives se référant à l'intervention de professionnels : l'EMDR et un modèle cognitivo-comportemental, nommé FOA d'après son auteur, le professeur Edna Foa <sup>7</sup>. La dernière méthode, dite d'écriture structurée du trauma, peut être mise en œuvre par des bénévoles formés, elle a démontré des résultats prometteurs au niveau de la recherche <sup>8</sup>. Elle s'appuie sur des exercices dirigés d'écriture et le fait qu'elle passe par l'écriture ouvre des horizons pour des applications via Internet.
6. **La prévention des répétitions.** De nombreuses recherches menées dans le domaine de la prévention de la victimation recourent au concept de victimation répétée <sup>9</sup>. Il a été démontré que la délinquance pouvait être réellement et efficacement réduite par la prévention des victimations répétées. Les associations d'aide aux victimes pourraient avoir un rôle à jour à ce titre. Notre soutien personnalisé aux victimes pourrait être étendu pour intégrer des conseils de prévention aux victimes. Quelques enseignements peuvent être tirés de la participation de Victim Support UK à différents projets. La prévention de la victimation répétée pourrait modifier aussi la façon dont les différentes parties intéressées à la justice pénale regardent les victimes. Herman et ses collaborateurs <sup>10</sup> l'ont exprimé comme suit : "Les victimes sont des ressources. La police traite habituellement les victimes comme des clients auxquels sont délivrés des services. Les victimes ont besoin d'aide, mais elles participent aussi de la réponse immédiate aux infractions, des procédures d'enquêtes et des efforts de prévention de la récidive. La police peut accroître son impact sur la délinquance et la sécurité si elle considère les ressources et les capacités des victimes".

## Annexe 1 : Les études relatives à la victimation répétée (Henderson, 2002)

Exemples de statistiques issues des recherches sur la victimation répétée

### Résultats

- 40 % des infractions sont des répétitions.
- 2 % des victimes d'atteintes aux biens subissent 41 % des incidents.
- 1 % des victimes de violences subissent 59 % des incidents.
- 14 % des victimes comptaient pour 71 % des incidents en 1982.
- 21 % des victimes comptaient pour 82 % des incidents en 1988.
- 20 % des victimes comptaient pour 81 % des incidents en 1992.
- 33 % des actes de vandalisme sont des répétitions.
- 8 % des vols avec violence sont des répétitions.
- 32 % des agressions et 27 % des blessures sont des répétitions.
- 10 % des vols à main armée sont des répétitions.
- 19 % des vols à la roulotte, 6 % des vols de véhicules et 15 % des tentatives de vol de cette nature sont des répétitions.
- 3-4 % des interviewés ayant subi 3 incidents et + comptent pour 35-40 % du total des atteintes aux biens.
- 6 % des victimes ayant subi 5 incidents et + comptent pour 68 % des violences et des agressions sexuelles.
- 79 % des infractions sont des répétitions.
- 2,5 % des victimes comptent pour 30 % du total des incidents.
- 5 % des victimes de violences comptent pour 62 % des incidents.
- 28 % des victimes comptent pour 62 % des appels et 3 % des victimes ayant appelé + de 10 fois comptent pour 23 % des incidents.
- 67 % des familles étaient des victimes répétées.
- 17 % des entreprises subissent 69 % des cambriolages, 11 % subissent 76 % des dégradations, 17 % subissent 83 % des fraudes et 1 % subissent 45 % des vols à main armée.
- 40 % des entreprises subissent un nouveau cambriolage suite à un premier incident, 48 % d'entre eux en subiront encore un nouveau.
- 8 % des fabricants déclarant 10 incidents et + subissent 63 % des atteintes aux biens.
- 3 % des commerces déclarant 300 incidents ou + subissent 59 % des atteintes aux biens.
- 28 % des cambriolages de commerces étaient isolés et 70 % de possibles répétitions, 6 % des vols de véhicule étaient isolés et 49 % de possibles répétitions, 10 % des vols à la roulotte étaient isolés et 70 % de possibles répétitions.
- 21 % étaient des incidents répétés.
- 34 % des victimes répétées avaient subi + de 3 incidents.
- 46 % des sites industriels victimisés subissaient un cambriolage répété.
- 74 % étaient des victimes répétées.
- 26 % avaient subi 3 incidents et +.
- 3 % des victimes d'agressions étaient des victimes répétées.
- 7 % des hommes subissaient 10 incidents et +.
- 46 % étaient des infractions répétées, les 10 % des écoles + victimisées comptaient pour 37 % des atteintes aux biens.
- 5 % des adresses comptaient pour 49 % des demandes d'interventions.
- 23 % des victimes d'infractions informatiques comptaient pour 42 % des incidents.

### Sources

*Résultats tirés de l'enquête internationale de victimation sur 11 infractions type dans 17 pays industrialisés (Farrel & Tseloni, 2001)*

*Résultats tirés de 4 enquêtes britanniques de victimation (Ellingworth et al., 1995)*

*Résultats tirés de 3 enquêtes britanniques de victimation (Farrel & Pease, 1993)*

*Résultats de l'enquête britannique de victimation 1999 (Home Office, 2001)*

*Résultats tirés de 4 enquêtes écossaises de victimation (Shaw & Pease, 2000)*

*Résultats de l'enquête néo-zélandaise de victimation (Ministère de la Justice, 1996)*

*Résultats de l'enquête de victimation du Home Office sur un ensemble à forte délinquance du South London (Farrell, 1992)*

*Les appels pour violences conjugales reçus par la police du Merseyside (UK) sur une période de 2 ans (Lloyd et al, 1994)*

*Les agressions racistes dans une cité de l'East London (Sampson & Phillips, 1995)*

*Enquête de victimation des petites entreprises à Leicester (Wood et al., 1997, cité in Pease, 1998)*

*Enquête de victimation des petites entreprises d'Hartlepool (UK) (Tilley, 1993)*

*Les atteintes aux biens recensées dans une enquête de victimation des commerces (Mirrlees-Black & Ross, 1995, cité in Pease, 1998)*

*Plus de 14 000 infractions recensées à Huddersfield (Police – UK) (Anderson et al., 1995)*

*11 976 cambriolages non-résidentiels recensés à Merseyside (Police – UK) (Bowers, Hirschfield & Johnson, 1998)*

*Enquête sur les propriétaires de sites industriels du North England (Johnston et al., 1994)*

*Cambriolages des résidences et des commerces recensés à Baltimore (USA)*

*Enquête sur les victimes d'agressions âgées de 16 ans et + (Urgences Hospitalières Bristol – UK) (Shepherd, 1990)*

*Infractions recensées dans 105 écoles (Police - Stockholm) (Lindstrom, 1997)*

*323 979 demandes d'intervention à Minneapolis (Police - USA) (Sherman, 1989)*

*Enquête sur les entreprises américaines (Whitehead & Gray, 1998)*

## Annexe 2 : Les recherches sur la périodicité des infractions répétées (Henderson, 2002)

Exemples de statistiques issues des recherches sur la périodicité des victimations répétées

Résultats	Sources
43 % des nouveaux cambriolages étaient survenus dans le mois et 17 % dans la semaine suivant un premier cambriolage.	11 976 cambriolages non-résidentiels à Merseyside (Police - UK) (Bowers, 1998)
33 % étaient survenus dans le mois et 11 % dans la semaine suivante.	Cambriolages de résidences à Merseyside (Police - UK) (Johnson et al., 1997)
40 % étaient survenus dans le mois.	Enquête sur les cambriolages résidentiels répétés à Huddersfield (Police - UK) (Anderson et al., 1995)
28 % des nouveaux cambriolages étaient survenus dans le mois.	Les cambriolages à Nottinghamshire (Police - RU) (Ratcliffe & McCullagh, 1998)
51 % des nouveaux cambriolages et tentatives de cambriolage étaient survenus dans le mois et 25 % dans la semaine suivante.	Les cambriolages et tentatives de cambriolage à Tallahassee sur 3 ans (Police - Floride USA) (Robinson, 1998)
La probabilité de victimation répétée dans un délai d'un mois est 12 fois supérieure au taux prévisionnel, tombant à 2 fois après 6 mois, la moitié de deuxièmes victimations survenant dans le mois ont lieu dans les 7 premiers jours.	Les cambriolages à Saskatoon (Police - Canada) (Polvi et al., 1990, 1992)
57 % des nouveaux cambriolages étaient survenus sous 73 jours.	Les cambriolages non-résidentiels à Hartlepool (Police - UK) (Tilley, 1993)
27 % des nouvelles victimations étaient survenues dans le mois, 43 % sous deux mois et 56 % sous trois mois.	Enquête de victimation des petites entreprises à Leicester (UK) (Taylor, 1999)
79 % des nouvelles victimations étaient survenues dans le mois.	Les infractions recensées dans 33 écoles de Merseyside (UK) (Burquest et al., 1992, cité in Lindstrom, 1997)
74 % des infractions et 72 % des cambriolages répétés étaient survenus dans le mois.	Les infractions recensées dans 105 écoles de Stockholm (Lindstrom, 1997)
35 % des victimes rapportent un deuxième incident sous 5 semaines.	Les appels pour violences conjugales reçus par la police du Merseyside (UK) sur une période de 2 ans (Lloyd et al, 1994)
45 % des victimes subissant un deuxième incident en rapportent un troisième sous 5 semaines.	
Les agressions sont souvent répétées dans la semaine suivant une première agression.	Les agressions racistes dans une cité de l'East London (Sampson & Phillips, 1995)
78 % des appels intervenaient – de 20 jours après un premier incident et nombre d'entre eux la semaine suivante.	Les appels de restaurants "fast food" reçus sur 3 ans par la police de San Antonio (Texas - USA) (Spelman, 1995)

- <sup>1</sup> Le lecteur trouvera en annexe 1 et 2 une vue d'ensemble de ses recherches. Les tableaux présentés dans ces annexes sont tirés d'Henderson M., 2002, *Lightning Strikes Twice : Preventing Repeat Residential Burglary*, Australian Institute of Criminology).
- <sup>2</sup> Pour une vue d'ensemble de la littérature spécialisée, je recommande la bibliographie dressée par Graham Farrell : "International Victimology Website" ([www.victimology.nl](http://www.victimology.nl)).
- <sup>3</sup> Cf. Hakkert & Oppenhuis, *Herhaald Slachtofferschap*, 1996.
- <sup>4</sup> Cf. Laycock, 2001 : [http://www.jdi.ucl.ac.uk/publications/inaugural\\_text.php](http://www.jdi.ucl.ac.uk/publications/inaugural_text.php).
- <sup>5</sup> Cf. Winkel, 2002 : <http://www.sass.nl/sass/filelibrary/Oratie.pdf>.
- <sup>6</sup> Winkel F.W. & Vrij A., 2002, Hulpverlening aan slachtoffers van misdrijven, in Koppen P.J. van, D.J. Hessing, H.L.G.J. Merkelbach & H.F.M. Crombag (ed.), 2002, *Het recht van binnen: de psychologie van het recht*, Kluwer, Deventer, pp. 898-919.
- <sup>7</sup> Cf. Shapiro F., 1995, *Eye Movement Desensitization and Reprocessing*, New York, Guildford and Foa E.B, Hearst-Ikeda D. & Perry K.J., 1995, Evaluation of a brief cognitive-behavioral program for the prevention of chronic PTSD in recent assault victims, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63, pp.948-955.
- <sup>8</sup> Winkel, F.W. & E. Blaauw, 2001, Structured trauma writing as a victim supportive intervention, in R. Roesch, R.R. Corrado & R.J. Dempster (ed.), *Psychology in the Courts: International Advances in Knowledge*, London, Routledge, pp. 317-330.
- <sup>9</sup> Cf. Pease, 1998, *Repeat Victimisation : Taking Stock*, Home Office, UK : <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/prgpdfs/fcdps90.pdf>.
- <sup>10</sup> Bringing victims into community policing, 2002 : <http://mimh200.mimh.edu/PieDb/04586.pdf>.